

A.S.A DE PALEYRAC
Mairie
24480 BUISSON DE CADOUIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 16 Février 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	5
Représentés	1
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Paleyrac s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Matthieu RENVOISE

M JENSOU Nicolas est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr JENSOU Nicolas, se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr RENVOISE Matthieu, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget, passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

- D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- D'arrêter les résultats définitifs tel que présentés
- Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr JENSOU Nicolas



Le Président,
Mr RENVOISE Matthieu

ASA d'Irrigation Paleyrac

MAIRIE

24480 LE BUISSON de CADOUIN

Siret 200,049 070 00010

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PALEYRAC
Mairie
24480 BUISSON DE CADOUIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 16 Février 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	5
Représentés	1
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Paleyrac s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Matthieu RENVOISE

M JENSOU Nicolas est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Matthieu RENVOISE, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

- * résultat de l'exercice : 5 584,12 €
- * résultat antérieur : 13 304,00 €
- * TOTAL A AFFECTER : 18 888,12 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

- * solde d'exécution cumulée : 80 165,41 €
- * solde des restes à réaliser : 0,00 €
- * Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 0,00 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 99 053,53 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr JENSOU Nicolas



Le Président,
Mr RENVOISE Matthieu

ASA d'Irrigation Paleyrac
MAIRIE

24480 LE BUISSON de CADOUIN
Siret 200 049 070 00010

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PALEYRAC
Mairie
24480 BUISSON DE CADOUIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 16 Février 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	5
Représentés	1
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Paleyrac s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Matthieu RENVOISE

M JENSOU Nicolas est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RENVOISE Matthieu, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026.

Le Président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et des recettes sont justifiés,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide

- D'APPROUVER le budget primitif 2026
- D'AUTORISER le Président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédits qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr JENSOU Nicolas



Le Président,
Mr RENVOISE Matthieu

ASA d'Irrigation Paleyrac
MAIRIE
24480 LE BUISSON DE CADOUIN
Siret 200 049 070 00010

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PALEYRAC
Mairie
24480 BUISSON DE CADOUIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 16 Février 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	5
Représentés	1
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Paleyrac s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Matthieu RENVOISE

M JENSOU Nicolas est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RENVOISE Matthieu, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'Hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide

- D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24
- De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2026

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr JENSOU Nicolas



Le Président,
Mr RENVOISE Matthieu

ASA d'Irrigation Paleyrac
MAIRIE
24480 LE BUISSON de CADOUIN
Siret 200 049 070 00010

A.S.A DE PALEYRAC
Mairie
24480 BUISSON DE CADOUIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 16 Février 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	5
Représentés	1
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Paleyrac s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Matthieu RENVOISE

M JENSOU Nicolas est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RENVOISE Matthieu, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 ainsi que le prévisionnel 2026 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2025 :

- Charges Fixes : 290,00 € HT / souscription, appel en avril,
- Défense Incendie : 150,00 € HT / souscription, appel en avril (Maximum de 1 000 € HT)
- Consommations HIVERNALE : 1^{er} novembre au 31 Mars : 0,80 € HT / m³, appel en avril avec les charges fixes

Pour les souscripteurs d'au moins un usage agricole (1 module) :

- Consommations ESTIVALE : 1^{er} avril au 31 octobre : 0,14 € HT / m³, appel en novembre,
- Si dépassement : 0,16 € HT / m³, appel en novembre,

Pour les souscripteurs d'un usage domestique (0,5 module) :

- Consommations ESTIVALE 1^{er} avril au 31 octobre : 0,28 € HT / m³, appel en novembre
- Si dépassement : 0,30 € HT / m³, appel en novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr JENSOU Nicolas



Le Président,
Mr RENVOISE Matthieu
ASA d'Irrigation Paleyrac
Mairie

24480 LE BUISSON de CADOUIN
et de l'envoi au service de

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PALEYRAC
Mairie
24480 BUISSON DE CADOUIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 16 Février 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	5
Représentés	1
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Paleyrac s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Matthieu RENVOISE

M JENSOU Nicolas est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_6

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RENVOISE Matthieu, Président, se fait présenter la liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modifications reçues.

La commune du Buisson de Cadouin prend 10 modules « défense incendie »
La commune d'Urval prend 2 modules « défense incendie ».

Monsieur FILIPOZZI a demandé à sortir du réseau pour une souscription de 0,5 ha.

PROPRIETAIRE		LOCATAIRE		Hectare	Déf.incendie
ALLEGRE	JEAN	ALLEGRE	JEAN	0,5	0
ANNEDE	Olivier	ANNEDE	Olivier	0,5	0
Association	Happy Cultors	RENSOISE	MATTHIEU	0,5	0
ATTIA	CHLOE ET THIBAULT	ATTIA	CHLOE ET THIBAULT	0,5	0
BARET MAURIAL	GEMA	BARET MAURIAL	GEMA	0,5	0
BAUR	Nicolas	BAUR	Nicolas	0,5	0
BONNIERE	JEAN MICHEL	BONNIERE	JEAN MICHEL	0,5	0
CHIES	MERICO	CHIES	MERICO	0,5	0
COMMUNE	D'URVAL	COMMUNE	D'URVAL	0	2
COMMUNE	DU BUISSON DE CADOUIN	COMMUNE	DU BUISSON DE CADOUIN	0	10
COMPOINT	ELOI	COMPOINT	ELOI	0,5	0
DELAS PIERSON	ET Solène et Quentin	DELAS PIERSON	ET Solène et Quentin	0,5	0
FORTUNEL	DENIS	FORTUNEL	DENIS	2	0
GIACOMOTTO	GABRIEL	GIACOMOTTO	GABRIEL	5,5	0
GIACOMOTTO	GABRIEL	MORAND	ALAIN	0,5	0
GIORGO	GIUSEPPE	GIORGO	GIUSEPPE	0,5	0
GRANIER	JEAN PAUL	GRANIER	JEAN PAUL	0,5	0
GRECO	VINCENT	GRECO	VINCENT	0,5	0
GRENDENE	Benoît	MONZIE	CHRISTINE	2	0
HEURTIER	GILBERT	HEURTIER	GILBERT	0,5	0
INDIVISION	LALBAT	INDIVISION	LALBAT	2	0

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PALEYRAC
Mairie
24480 BUISSON DE CADOUIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 16 Février 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	5
Représentés	1
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Paleyrac s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Matthieu RENVOISE

M JENSOU Nicolas est élu secrétaire de séance.

PROPRIETAIRE		LOCATAIRE		Hectare	Déf.incendie
JENSOU	NICOLAS	JENSOU	NICOLAS	10	0
JENSOU	NICOLAS	PEYROT	CLAUDE	3	0
JENSOU	NICOLAS	MONZIE	CHRISTINE	6	0
LAFON	JEAN LOUIS	LAFON	JEAN LOUIS	0,5	0
LARGILLIERE	Christophe	LARGILLIERE	Christophe	0,5	0
MARBOT	EMMANUEL CHRISTINE	ET MARBOT	EMMANUEL CHRISTINE	ET 0,5	0
MARY	GEORGES	MARY	GEORGES	0,5	0
MAZET	PASCAL	MAZET	PASCAL	1	0
MONTEIL	Evelyne	MONTEIL	Evelyne	0,5	0
MORAND	ALAIN	MORAND	ALAIN	0,5	0
MURGUET	Yoann	MURGUET	Yoann	0,5	0
PAULIOUT	BERNARD	PAULIOUT	BERNARD	1	0
PEYROT	Julien	PEYROT	Julien	0,5	0
RENVOISE	MATTHIEU	RENVOISE	MATTHIEU	1,5	0
SALANIER	ALAIN	SALANIER	ALAIN	1	0
SARL	MAZET	CALES	LILIANE	4	0
SARL	MAZET	SARL	MAZET	2	0
SOULIE	Stéphanie	SOULIE	Stéphanie	0,5	0
VEILHON	ALAIN	VEILHON	ALAIN	0,5	0
VEYSSIERE	THIERRY	VEYSSIERE	THIERRY	1	0

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 – Voix pour : 6 – Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr JENSOU Nicolas





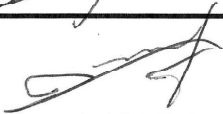
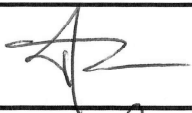
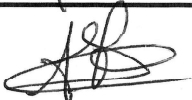
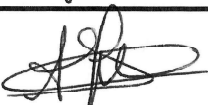
Le Président,
Mr RENVOISE Matthieu
ASA d'Irrigation Paleyrac
MAIRIE
24480 LE BUISSON de CADOUIN
Siret 200 049 070 0010

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Mairie 24480 BUISSON DE CADOUIN

Liste d'émargement du syndicat

Date : 16 FEVRIER 2026

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR GIACOMOTTO GABRIEL LIEU DIT FONLALEVE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN	Membre		
MR JENSOU NICOLAS 1832 ROUTE DE LA FONTAINE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN	Vice Président		
MR MAZET PASCAL 69 ROUTE DE LA LENOTTE 24170 MONPLAISANT	Membre		
MR PAULIOUT BERNARD 458 IMPASSE DE SCARPAT 24480 LE BUISSON DE CADOUIN	Membre		
MR RENVOISE MATTHIEU 69 IMPASSE DU MARAICHER 24480 PALEYRAC	Président		
MR SALANIER ALAIN 52 RUE DES TILLEULS 24480 PALEYRAC	Membre		
MR VEILHON ALAIN 37 CHEMIN DE LACOSTE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN	Membre		

POUVOIR

Je soussigné VEILHON ALAIN, Syndic de L'ASA de PALEYRAC, donne pouvoir à M. SALANIER ALAIN de me représenter à la réunion de Syndicat le 16 février 2026 à 14H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à la Bourse de Cad le 10/02/26
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour Pouvoir

